

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 novembre 2022

Pôle emploi et l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) s'unissent pour promouvoir les métiers de la montagne

Afin de pourvoir aux dizaines de milliers d'emplois saisonniers disponibles en stations de montagne pour la saison d'hiver, Pôle emploi et l'ANMSM s'associent pour faire émerger des candidatures pour les principaux secteurs en tension : hôtellerie, restauration, transport, commerces, accueil petite enfance. Une campagne de communication commune ANMSM-Pôle Emploi vient d'être lancée sur le thème « La montagne, ça vous gagne! Et ça recrute! ». Pôle Emploi va mobiliser l'ensemble de son réseau pour relayer cette campagne, et des actions seront menées dans les régions concernées.

Chaque hiver, les stations de montagne recrutent de nombreux emplois saisonniers parmi les 120.000 emplois directs et 300.000 emplois indirects que génère l'activité économique des stations. C'est par ailleurs 10 millions de touristes par saison qui sont attendus dans les stations de ski.

Cette année, l'ANMSM et Pôle emploi s'associent à travers une campagne commune, « La montagne, ça vous gagne ! Et ça recrute ! » qui sera diffusée sur les réseaux de Pôle emploi (900 agences sur tout le territoire, sites Internet .fr et .org, réseaux sociaux, newsletter).

Pour Ivane Squelbut, Directrice des Partenariats et de la Territorialisation de Pôle emploi: « *Ce partenariat est le fruit d'échanges concrets entre Pôle emploi et l'ANMSM pour renforcer les actions déjà mises en place sur les territoires. Notre objectif : donner une plus grande visibilité aux métiers de la montagne ; faire connaître l'ensemble des opportunités d'emploi qu'elle offre pour la saison qui est engagée et donner envie d'y travailler !* ».

Pour Jean Luc Boch, Président de l'ANMSM et maire de la Plagne Tarentaise, « *Nos territoires touristiques connaissent depuis deux ans des difficultés de recrutement des personnels saisonniers dont la présence est indispensable au fonctionnement de nos stations. Ainsi, afin de pourvoir aux milliers d'emplois saisonniers encore disponibles pour la saison d'hiver, l'ANMSM s'est rapprochée de Pôle Emploi dans le but de faire émerger des candidatures pour les principaux secteurs en tension. L'objectif de cette campagne de communication commune à nos deux structures est de redonner envie aux saisonniers de revenir à la montagne pour y travailler dans un cadre exceptionnel* ».

Chaque agence Pôle emploi proche des 100 stations membres de l'ANMSM mettra en œuvre des jobdatings, des rencontres et des ateliers pour faire découvrir les métiers des stations et aider à recruter.

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Sonia Plegat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@pole-emploi.fr

ANMSM : Océane Vilminot - 07 84 90 83 16 - oceane.vilminot@coriolink.com

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais et le site [pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : @pole_emploi

À propos de l'ANMSM :

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) fédère plus d'une centaine de stations de montagne réparties sur les 5 massifs français : Alpes du Nord et du Sud, Massif Central, Jura, Pyrénées et Vosges. Créée en 1946, l'**ANMSM** déploie son expertise auprès des pouvoirs publics pour valoriser les spécificités de ces communes en altitude sur les problématiques stratégiques liés à l'activité touristique.

<https://www.anmsm.fr/>

Twitter : @anmsm

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Sonia Plegat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@pole-emploi.fr

ANMSM : Océane Vilminot - 07 84 90 83 16 - oceane.vilminot@coriolink.com